



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 3 juillet 2020 (18h00)  
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	33
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	29/06/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Assia BAIBEN

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Antoinette SCHERER, Lokman ÜNLÜ, Danielle MAGAND, Frédéric GONDRAND, Catherine MICHALON, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Catherine MOINE, Bernard CHAMPANHET, Laura MARTINS PEIXOTO, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Cyrielle BAYON, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Eric PLAGNAT.

**CM-2020-101 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTÈRE PERMANENT**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Par délibération n°CM-2020-100 en date du 3 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes de candidats à la Commission d'appel d'offres (CAO).

Il est rappelé que les listes sont déposées en séance auprès du secrétariat de séance. Elles sont ordonnées et peuvent être complètes ou incomplètes.

Il est proposé de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour l'élection des titulaires comme des suppléants, les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est précisé qu'un membre titulaire ne peut être membre suppléant.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est précisé que la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres sera assurée par Monsieur le Maire ou par son représentant.

Conformément à l'article R.2162-24 du Code de la commande publique, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury de concours.

1 liste de candidats a été déposée :

La liste de Monsieur Simon PLENET, Maire est composée comme suit :

**Titulaires :**

François CHAUVIN  
Antoinette SCHERER  
Maryanne BOURDIN  
Michel SEVENIER  
Nadège COUZON

**Suppléants :**

Jérémie FRAYSSE  
Bernard CHAMPANHET  
Stéphanie BARBATO-BARBE  
Danielle MAGAND  
Pascal PAILHA

Les résultats des votes sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 33

Nombre de bulletins Blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

La liste de Simon PLENET obtient 33 voix.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5, L.1414-1, L.1414-2, L.2121-21, D.1411-3, D.1411-4, et D.1411-5,

**VU** l'article R.2162-24 du Code de la commande publique,

**VU** la délibération CM-2020-93 du Conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du Marie de la Ville d'Annonay,

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**DECLARE** élus les membres suivants pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres :

**Titulaires :**

François CHAUVIN  
Antoinette SCHERER  
Maryanne BOURDIN  
Michel SEVENIER  
Nadège COUZON

**Suppléants :**

Jérémie FRAYSSE  
Bernard CHAMPANHET  
Stéphanie BARBATO-BARBE  
Danielle MAGAND  
Pascal PAILHA

**DESIGNE** Monsieur le Maire d'Annonay, ou son représentant, pour assurer la Présidence de la Commission d'appel d'offres,

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 06/07/20  
Affiché le : 09/07/20  
Transmis en sous-préfecture le : 09/07/20

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire



Simon PLENET

REÇU À LA  
Sous-Prefecture  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

09 JUIL. 2020

